

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2026

N°2026017.D08

Objet : RH – RÉGIME INDEMNITAIRE – R.I.F.S.E.E.P. – COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) ET INDEMNITÉ DE FONCTIONS DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) : MODIFICATION - DÉCISION – AUTORISATION

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

EXPOSE

Le Conseil d'administration a fixé pour la dernière fois les 08 décembre 2021, 13 décembre 2023 et 13 mars 2024 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), et le 18 décembre 2024 le complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre des entretiens professionnels.

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260617-20260617-D08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

1. Complément indemnitaire annuel pour les formateurs internes – CIA formateur

Depuis le début de l'année 2026, Eysines a ouvert la possibilité de former ses agents en interne, par des « formateurs internes » habilités pour donner des formations, avec la délivrance d'une attestation de formation à l'issue des journées réalisées.

La ville et ses établissements souhaitent développer l'organisation des formations internes par des agents habilités afin de favoriser l'accès à la formation de notre personnel, de valoriser et transmettre les savoir-faire, d'améliorer les compétences, rendre accessibles certaines formations que le CNFPT propose moins et/ou éviter le recours à des formations coûteuses.

Afin de valoriser l'engagement professionnel des formateurs internes, il est proposé d'attribuer un versement de 100€ bruts par journée de formation réalisée, en plus de la journée de travail de l'agent. Le montant sera versé semestriellement, sous la forme d'un complément individuel annuel (CIA) au titre de l'engagement professionnel de l'agent.

2. Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de maintien de rémunération – IFSE de maintien

Un changement d'affectation ou de fonctions peut parfois entraîner une diminution du montant de la rémunération

Afin de compenser cette perte de salaire, il est proposé de mettre en place un complément d'IFSE qui diminuerait, jusqu'à sa suppression complète, au fur et à mesure de l'augmentation du régime indemnitaire de l'agent ou du traitement indiciaire (avancement d'échelon, grade ou promotion interne).

Le CIA formateur et l'IFSE de maintien ont reçu l'accord du Comité social territorial (CST) du 27 mai 2026. Les crédits budgétaires figurent au chapitre 012 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise Madame la Présidente à mettre en œuvre par arrêté individuel à compter du 1^{er} juillet 2026 ces nouvelles attributions
- confirme l'inscription de cette dépense aux budgets afférents
- autorise Madame la Présidente à signer tous documents et à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
9 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,




Christine BOST

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260617-20260617-D08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026